



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et de l'Agriculture

Les promotions de la discorde

Alors que cette semaine vont se dérouler les commissions paritaires dans lesquelles vont être traités les mutations et, pour celle qui concerne les Techniciens, les promotions des agents de l'environnement, nous souhaitons dénoncer clairement le système encore retenu par notre établissement, malgré les changements des personnels de direction.

En effet, la direction des ressources humaines, afin de canaliser et de pouvoir gérer plus facilement les demandes de promotions, limite le nombre de candidats par région. Ainsi, il est demandé aux délégués régionaux de ne faire remonter qu'un ou deux noms suivant les catégories.

Notre syndicat est toujours favorable et a toujours trouvé une nécessité dans la mise en place des délégations régionales, mais trouve totalement inappropriée la gestion des promotions à la hauteur des régions.

En effet, comment encore nier l'évidence d'une injustice quand on observe le même nombre de promouvables entre une région comme l'Occitanie qui compte 13 départements et 155 personnels des corps de l'environnement et la Bourgogne Franche-Comté avec 7 départements et 80 agents de ces mêmes corps ?.

Et dans un même temps, pourquoi la Bourgogne Franche-Comté ne pourrait elle pas avoir trois promouvables proposés sur une année ? Ces règles administratives ne sont qu'une question de gestion interne dictée par notre direction.

Seule une gestion **NATIONALE**, sans limitation du nombre de promouvables par région nous semble la plus juste, et cela avec des critères connus et appliqués de la même manière pour la gestion du corps.

Avec le système actuel, chaque liste de promotions crée des rancœurs et de la démotivation au sein de notre structure. Nous demandons clairement un changement de cap pour la gestion de l'ensemble des promotions de notre établissement.